



SCP Nivet & Associés

NOTAIRES

Liste des pièces à fournir VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

1. Concernant la personne

Personne physique

- [Le questionnaire d'état civil complété](#)
- La copie de la carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport
- Copie du contrat de mariage ou de la convention de PACS et le récépissé de dépôt au greffe
- Un relevé d'identité bancaire
- Retraité non imposable : dernier avis de non-imposition

Personne morale

- Un extrait Kbis
- La copie des statuts à jour

2. Concernant le bien

Pour tout type d'immeuble

- La désignation précise du bien (si travaux effectués depuis l'acquisition)
- Les diagnostics immobiliers à jour si présence de bâti
- Contrôle de l'installation individuelle d'assainissement (moins de 3 ans)
- Copie intégrale du titre de propriété (acte d'achat, donation, échange...)
- Copie du dernier avis de taxes foncières
- Copie de l'attestation assurance incendie, entretien chaudière ou ramonage cheminée
- Les coordonnées des fournisseurs d'énergie (EDF, SOREGIES...)
- La liste du mobilier vendu et valorisé
- La copie des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration d'achèvement de travaux et certificat de conformité)
- La copie des factures des travaux réalisés depuis moins de 10 ans par des entreprises

- La copie de l'assurance dommage-ouvrage ou des assurances décennales des entreprises étant intervenues
- Si indemnité liée à une catastrophe naturelle (sécheresse, inondations...) : rapport d'expertise
- Si présence d'une piscine : copie du certificat de conformité sécurité
- Si le bien est loué : copie du bail/caution, congé délivré et/ou préavis, montant du dernier loyer et du dépôt de garantie

Pour un bien situé dans un lotissement ou un groupement d'habitations

- La copie du règlement de lotissement
- La copie du cahier des charges
- La copie des statuts de l'association syndicale, coordonnées et nom du Président et dernier appel de cotisation

Pour un bien en copropriété

- Les coordonnées du syndic
- La copie des procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales
- La copie des relevés de charges des deux dernières années
- La copie de l'Etat Descriptif de Division et/ou Règlement de Copropriété et tous ses modificatifs

Pour un terrain réputé à bâtir

- L'étude géotechnique si nécessaire
- Le procès-verbal et plan de bornage
- L'autorisation de division (permis d'aménager ou déclaration préalable)